



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 26 – REUNION DU 20 FEVRIER 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membre coopté :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n°25 du 13 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
Procès – Verbal n°26 – Réunion du 20 février 2025

WEEK-END DU 08-09 FEVRIER 2025

Match N° 30114601 FC Bressuire (2) – FC Chiché (1) en u15 1^{ère} division, Poule A

Arbitre : M. BERTHELOT Olivier

Réserve technique du club de **Chiché** : « *Je soussigné, Maxime Fuzeau, porte une réserve sur la participation du numéro 11 de l'équipe de Bressuire. Le joueur inscrit n'est pas celui qui a participé à la rencontre. Le joueur portant le numéro 11 étant Marius Aiguillon. Réponse FCB : le joueur Marius Aiguillon figure bien sur la feuille de match mais à la suite d'un désistement, il a changé de numéro prenant le 11 à la place du 3. Hyacinthe Cadassou qui était donc absent n'a pas participé au match.* »

La commission Sportive, Litiges et Contentieux considère la réserve dite « réserve technique » régulièrement confirmée par mail du 10 février 2025.

En référence à l'article 146 des règlements généraux de la FFF saison 2024/2025 : Réserves Techniques.

A la lecture de ladite réserve technique portée sur la FMI, la commission Sportive, Litiges et Contentieux considère celle-ci irrecevable en la forme.

La commission Sportive, Litiges et Contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain, à savoir : Bressuire FC (2) – Chiché FC (1) en U15 1^{ère} division Poule A = 1-0.

La commission Sportive, Litiges et Contentieux demande aux clubs du FC Bressuire et FC Chiché de mettre l'application nécessaire aux informations à porter sur la FMI. Pour exemple : noter les changements de joueurs, d'où la participation ou non des remplaçants.

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Chiché FC.

MERCREDI 12 FEVRIER 2025

Match N° 30099441 TYS FC (2) – The FOC Vouilletais (2) en Séniors Futsal D2, poule B

Arbitre : M. PROUTIERE Mathieu

Réclamation d'après-match du club de **FOC Vouilletais** : « *Je soussigné, Benoît Bouron, responsable sportif du FOC Vouilletais, ayant visionné le match qui a été filmé par le club recevant (film en pièce jointe), ayant regardé la feuille de match en ce jour FMI en pièce jointe, une anomalie m'a interloqué : une feuille de match à 7 joueurs, réalisée délibérément par le club recevant, mais 8 joueurs ont participé à cette rencontre comme visible lors du visionnage de cette vidéo. Je pose donc cette réclamation d'après match pour non-conformité du match.* »

La commission Sportive, Litiges et Contentieux déclare la réclamation d'après match régulièrement confirmée par mail du 13 février et recevable en la forme.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès – Verbal n°26 – Réunion du 20 février 2025

La commission Sportive, Litiges et Contentieux demande expressément au club de TYS FC ainsi qu'aux deux arbitres, MM. Mathieu Proutière et Charly Clementi, de CONFIRMER ou D'INFIRMER l'exactitude de la composition indiquée sur FMI (y compris REMPLACANTS) de l'équipe de TYS (2) lors de la rencontre N°30099441 TYS FC (2) – The FOC Vouilletais (2) en Séniors Futsal D2 Poule B du Mercredi 12 Février 2025.
Courriers à faire parvenir au District 79 au plus tard le lundi 24 février 2025 12 heures.

La commission Sportive, Litiges et Contentieux reste en attente des informations du club de TYS Futsal et des arbitres. Elle classe temporairement le dossier en attente de traitement.

WEEK-END DU 15-16 FEVRIER 2025

Match N° 30092273 Louzy (3) / L'Abiselargeasse MC (2) en Coupe des Réserves

Alexandre Rambaud (du club de l'Absielargeasse MC) ne participe pas aux débats.

Arbitre : M. DURAND Jacques

Réserve d'avant-match du club de **L'Abiselargeasse MC** : « *Je soussigné(e), BARDET CAMILLE, licence n° 2544163902, Capitaine du club S.C L'ABSIE LARGEASSE MOUTIERS SOUS CHANTEMERLE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ET.S. LOUZY, pour le motif suivant : des joueurs du club ET.S. LOUZY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.* »

La commission Sportive, Litiges et Contentieux déclare la réserve d'avant match régulièrement confirmée par mail du 17 Février 2025 et recevable en la forme.

Matches de référence :

- Chatillon Pompaire 1 - Louzy ES (1) en Séniors Départemental 3 Poule B du 15 Février 2025 à 20h.
- Chantel.Courl.Chap (3) – Louzy ES (2) en Coupe des Réserves du 09 Février 2025 à 14h30.

Après vérification des feuilles de matchs, la commission Sportive, Litiges et Contentieux constate qu'aucun joueur n'a participé aux rencontres citées en référence.

La commission Sportive, Litiges et Contentieux valide le score acquis sur le terrain, soit Louzy ES (3) – L'Absie Lar.Mout = 1 – 1 (TAB 5 – 4) et confirme Louzy ES (3) qualifié pour la suite de la compétition en coupe des Réserves.

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de L'Absie Larg.Mout. MC.

FORFAITS

Amende de 32€ :

Match n° 29142565 Chauray (1) - Pays Néo Créchois (1) en u18 D1

- **Pays Néo Créchois 1^{er} forfait.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
Procès – Verbal n°26 – Réunion du 20 février 2025

Match n° 30148348 Fayenoirterre (3) – Interbocage (4) en Séniors D5 N2, poule B

- **Fayenoirterre 1^{er} forfait.**

Match n° 30148344 Aubinrorthais (4) – Pays de l’Ouin (4) en Séniors D5 N2, poule B

- **Aubinrorthais 1^{er} forfait.**

Match n° 29808298 Gatifoot (1) – Niort ES 1919 (3) en Coupe des Deux-Sèvres Futsal

- **Niort ES 1919 1^{er} forfait.**

Amende de 21€ :

Match n° 30113003 FC Boutonnais (1) – Bessines ASPTT (1) en u15 D2, poule B

- **Bessines ASPTT 2^{ème} forfait.**

Match n° 53036937 neuville (1) – Montmorillon (2) en u16/u18 F à 11, poule C

- **Montmorillon 1^{er} forfait.**

Match n° 53040712 Pays Néo Créchois (1) – Lusignan (1) en u11/u13 F à 8, poule A

- **Lusignan 1^{er} forfait.**

FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 25€ au club désigné en gras :

- Match n° 30113679 **Chauray (3)** / Venise Verte 2 en u13 D2, poule B.
- Match n°30113802 **Vasléenne (1)** / Parthenay Viennay 1 en u13 D3, poule B.
- Match n°30113846 **Niort St Liguairé (2)** / Pays Néo Créchois (1) en u13 D3, poule C.
- Match n°30113982 **Chiché (2)** / GJ St Varaudaise (3) en u13 D3, poule B.
- Match n°30114105 **Pays Mellois (2)** / Ent. Sauzéen-Limalonges (1) en u13 D4, poule D.

ARRETES MUNICIPAUX (WEEK-END DU 15-16 FEVRIER 2025)

Reçu des communes de :

Azay le Brûlé – Beaulieu/Bressuire - Beauvoir/Niort - Bessines – Bressuire – Breuil Chaussée - Brioux/Boutonne - Brûlain – Champdeniers – Clazay - Coulon - Coulonges Thouarsais - Echiré – Fenioux - Frontenay RR – Geay - L’Absie – Lezay – Le Vanneau Irleau – Louzy - Mauzé/Mignon - Niort – Noirterre - Pamplie – Parthenay (Grippeaux) - Périgné – Secondigné/Belle – St Amand/Sèvre – St Gelais - St Maurice Etusson – St Sauveur - St Symphorien - St Varent – Terves - Thouars – Vaubalier - Vouillé.

Pour information : **17.27 %** des matches séniors et **19.59 %** des matches de jeunes programmés ont été reportés le week-end du 15-16 février 2025.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès – Verbal n°26 – Réunion du 20 février 2025

COURRIERS

- Du club de **l'Absielargeasse MC** concernant l'accueil d'une ½ finale ou finale de coupe départementale. Pris note.
- Du club du **Pays de l'Ouin** concernant une décision des commissions d'arbitrage et sportive, litiges et contentieux. Pris note. Réponse à venir.
- Du club de **Vrère** concernant la participation de joueurs u20. Pris note. Réponse faite.

DECLARATION DE MATCHES AMICAUX

Thouars Foot 79 / NDC Angers le samedi 22 février sur le terrain synthétique du stade Philippe Morin de Thouars.

- A 9h15 en u11
- A 12h30 en u15
- A 14h30 en u14

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 26 €

➤ Du club du **FC Bressuire** : tournoi u11/u13 le 1^{er} mai 2025 au stade Métayer de Bressuire. La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à des compétitions officielles du District qui se dérouleraient ces jours-là et qui restent prioritaires sur les tournois* ».

➤ Du club du **FC Haut Val de Sèvre 94** : tournoi de tennis-ballon le 19 avril 2025 à la salle omnisports de La Mothe St Heray. La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à des compétitions officielles du District qui se dérouleraient ces jours-là et qui restent prioritaires sur les tournois* ».

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.



**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX**
Procès – Verbal n°26 – Réunion du 20 février 2025

TIRAGES DES 1/8^{èmes} DE FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES

Ils se dérouleront le **jeudi 06 mars 2025 à 18h30 dans les locaux de COLLINES FM à CERIZAY.**

Les clubs qualifiés seront naturellement invités à y participer.

Pour rappel, les huitièmes de finales se dérouleront le week-end du 22-23 mars 2025.



**Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT**

**Le Président
Jean-Pierre GODET**